



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 9388

Texte de la question

M. Jacques Remiller attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la situation du centre hospitalier de Vienne, dont le personnel se trouve confronté à des difficultés ponctuelles qui entraînent une dégradation de ses conditions de travail. Plusieurs postes ont été supprimés ces dernières années suite à la réforme du mode de financement des établissements de santé publics, cependant l'activité de l'établissement se maintient à un niveau élevé. Pour faire face aux demandes des patients et afin de ne pas être contraint à la fermeture d'un service, la direction de l'hôpital a annoncé en septembre que les RTT, congés annuels et récupérations des jours fériés travaillés seraient suspendus provisoirement ; de plus une pénurie du personnel intérimaire venant se substituer aux personnels en congés est venu aggraver la situation. Depuis le 1er octobre, la direction a modifié le fonctionnement de certains services afin de garantir une certaine continuité de soins, ce qui entraîne nécessairement une nouvelle dégradation des conditions de travail pour les salariés et d'accueil pour les patients. Cette situation, si elle devait perdurer, ferait peser de graves menaces sur la qualité des services. Il demande donc au ministre quelles mesures ce dernier entend mettre en place afin d'assurer à la population de l'agglomération viennoise un service de santé de qualité et au personnel soignant des conditions de travail réalistes.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9388

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 novembre 2007, page 6815

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)